

**COMPTE-RENDU de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL du 12/09/2025**

Etaient présents : M. FAREZ- M. GUEGUEN- Mme FELBACQ- Mme PORTEMER- M. BARDOUX – M. SANDRON - Mme LAVALLARD- M. DEVAULX- Mme LEFEBVRE- M. MOUVIER- Mme SEZILLE- Mme CORDELETTE- Mme VATIN-TERNAT- M. PROISY- M. DETOURNE

Pouvoirs : M. FLICOTEAUX à M. GUEGUEN

Mme HÉLIN à Mme FELBACQ

Mme CREPIN à M. FAREZ

M. LEROY à Mme VATIN-TERNAT

Absents excusés : M. FLICOTEAUX Dominique, Mme HÉLIN Corinne, Mme CREPIN Dominique, M. LEROY Hervé.

Secrétaire de séance : Madame Guylaine CORDELETTE a été élue secrétaire

Adoption du Procès-verbal du 12/06/2025

DELIBERATIONS

➤ Forfait communal-Charges de fonctionnement des écoles

Monsieur le Maire expose que le coût moyen de fonctionnement des écoles publiques est utilisé pour le calcul des subventions aux écoles privées du 1er degré sous contrat d'association. Le critère d'évaluation du forfait communal est l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumé par la commune pour des classes élémentaires et maternelles publiques. Le forfait par élève est égal au coût moyen par élève constaté dans l'école publique de VIRY-NOUREUIL. Les dépenses prises en compte pour calculer le coût moyen par élève sont relevées dans le compte administratif de l'année N-1. Pour l'année scolaire 2025/2026, il est de 2326 euros pour les élèves des classes maternelles et de 951 euros pour les élèves des classes élémentaires.

➤ Fonds de concours « projets communaux » 2025 VIRY-NOUREUIL- Délibération portant acceptation d'un fonds de concours

Vu l'article L 5216-5 § VI du CGCT disposant qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés, vu la délibération n° 2020-212, n°2021-071, n°2023-152 et n°2024-188 de la Communauté d'agglomération Chauny - Tergnier – La Fère relatives aux dispositifs de fonds de concours à destination de ses communes membres pour la réalisation d'aménagements ou d'équipements de proximité, vu notre demande d'aide financière concernant les travaux d'isolation et de sécurisation de l'école, vu la délibération n°2025-107 de la Communauté d'agglomération Chauny - Tergnier - La Fère en date du 16/06/2025 attribuant à la commune un fonds de concours et fixant son montant à 6 801,00 €, considérant le plan de financement de l'opération tel que repris dans le tableau suivant :

Coût prévisionnel HT de l'opération	45 340,00 €
Participation de l'Etat (DETR)	20 403,00 €
Participation de la CTLF	6 801,00 €
Participation communale	18 136,00 €

Vu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de demander un fonds de concours à la CTLF d'un montant maximum de 6 801,00 € pour les travaux d'isolation et de sécurisation de l'école dont le coût est estimé à 45 340,00 € HT, dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget, autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

➤ Renouvellement bail rural au profit de Jean-Pierre HENRY- Parcelle AY n°239-243

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur HENRY Jean-Pierre, demeurant, 45 rue Gaston Trioux à VIRY- NOUREUIL, pour les parcelles de terre, appartenant à la commune, cadastrées AY n° 239 lieudit "Les Prés de Vaux" d'une superficie de 86 ares 64 centiares et AY n° 243, lieudit "Les Prés de Vaux" d'une superficie de 14 ares 99 centiares, arrive à expiration le 30 septembre 2025. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder le renouvellement pour une durée de 9 années, à M. Jean-Pierre HENRY. Le fermage annuel payable à terme échu, reste fixé sur la base du loyer en cours actualisé chaque année selon l'indice des fermages défini par arrêté préfectoral, charge Monsieur le Maire d'accomplir les formalités subséquentes.